131. Séance du 1er mai 1789

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

131. Séance du 1er mai 1789, 1789/05/01

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4139

Registre (test)

Registre9
Folio

- 63
- 64

Type de séanceAssemblée publique
Présents

- Aguin (d'), Jean-Joseph
- Bardy (de), Jacques
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Castilhon, Jean
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Latresne (de), Jean Jacques Claire
- Mailhe, Jean-Baptiste
- Malcor (de Belmont de), Jérôme
- Martel, Guillaume
- Montegut (de), Jean-François
- Poitevin, Vincent
- Taverne, [l'abbé], [Maître es Jeux]

Présentation

Date1789/05/01
Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS – Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

LangueFrançais
Notice créée par Jean de Laportalière Notice créée le 24/08/2022 Dernière modification le 26/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4139?context=pdf

[illegible]

M. de Labrème a été nommé pour la voye de scrutin, le rapportant du Poème l'Aigdames.

M. de Malroc a été nommé rapporteur de l'épître N° aux Maires de Gaillac.

M. Maillé a été rapporteur du poème et hommage d'un bélier.

Le Bureau général a été renvoyé à mercredy prochain.

Jasmme président

Du 22 avril 1789

feuille du Bureau général

M. de Portes

M. de Bardy Bardy

M. Daguin non pour pétition

M. Martel martel non 4 pétitions

M. de Labrème [illegible]

M. Castelbon Castelbon non [illegible]

M. de Malroc [illegible]

M. Abbé Magi [illegible]

M. Maillé [illegible]

M. Abbé St Jean [illegible]

M. Jasmme Jasmme non quatre pétitions

M. de Montégut montégut non 4 pétitions

M. Abbé Pierre Curé

M. Martel rapportant en l'année mil sept cent quatre vingt huit a vendu compte de la somme de mon [illegible] lettres qu'il avoit reçue en cette qualité a M. l'Abbé Magi et a M. l'Abbé St Jean [illegible] maximum [illegible] recevoir, le vendu fut porté à la somme de cent cinquante sept livres qui [illegible] ensuite [illegible] dans le coffre [illegible] M. Abbé Magi a remis la quittance de M. Tordesses imprimeur de la somme de quatre cent livres qu'il avoit reçu et retirée du coffre pour le paiement de l'impression du dernier recueil des années 1784, 1785, 1786, 1787 et 88. La quittance en date du [illegible] signée M. l'Abbé Magi

L'assemblée a délibéré d'acheter la quantité de quatre vingt dix sept pétitions qui ont été proposées et les ont [illegible] M. M. Martel et l'Abbé Magi ont été nommés commissaires pour se retirer du coffre l'argent necessaire pour le paiement des pétitions.

Il a été procédé à la comparaison du poème et de l'épître N° 2 et le 6 et de l'épître N° 1.

Le poème et hommage d'un bélier a été lu et des réflexions sur l'élevage des moyens et [illegible] la plus grande partie des affrages et a le prix de l'année.

L'épître N° aux Maires de Gaillac a réuni la plus grande partie des affrages pour avoir un prix [illegible] du [illegible] [illegible] a adjugé un prix d'Ville [illegible] au poème l'Aigdames au compte de l'auteur.

Il a été délibéré de convoquer une assemblée générale pour vendredy prochain.

Jasmme président

Du 24 avril 1789

M. Castelbon

M. Martel

M. Jasmme

Il a été délibéré de nommer trois sujets pour le prix de trois de l'année prochaine. [illegible] l'éloge de Duffour [illegible] la proposition faite [illegible] de trois [illegible] ayant des ouvrages [illegible] et [illegible] de l'élevage.

Les sujets de M. le [illegible] de Gaillac de M. Lavaudant ont été [illegible] nommés, jugés et nommés à l'unanimité [illegible] l'édit.

Castelbon [illegible]

Du 1er Mai 1789 [illegible]

Du Mardy

assemblée [illegible]

M. de Bardy [illegible]

M. Martel [illegible]

M. de Montégut Montégut non [illegible]

M. de Malroc [illegible]

M. Castelbon [illegible]

M. de Labrème [illegible]

M. Daguin [illegible]

M. Martel [illegible]

M. Jamme — Jamme
M. l'abbé Cavaroc — Cavaroc
M. Pelletier — Pelletier

M. le Président Dernier Modérateur a remis le Bureau de l'académie entre les mains de M. le Président de l'assemblée. Celui-ci a rapporté qu'il n'avait reçu aucune pièce, sinon un petit commissaire qui lui a dit qu'étant fort il ne pouvait répondre à l'invitation de l'académie, alors l'assemblée a passé de la salle des assemblées ordinaires dans celle des illustres où plusieurs de MM. les académiciens ont lu des ouvrages qui avaient remporté des prix et ceux qui avaient concouru et qui étaient remis au Bureau général. Ensuite le Modérateur a annoncé la remise de l'assemblée publique à Dimanche prochain. Finissant après quoi MM. les académiciens sont rentrés dans la salle des assemblées ordinaires.

Du Vendredy premier mai

M. Martel — Martel
M. de Bardy — Bardy
M. Cambon — Cambon
M. l'abbé Jamme
M. de Malcor — Malcor
M. de Montégut — Montégut

M. l'abbé Jamme a remplacé M. Jamme pour la lecture
M. Bardy a remplacé M. Jamme pour le jugement
la distribution du prix

Bardy ainé

Du 8 Mai 1789
assemblée publique de la distribution
des prix

M. Martel — Martel
M. de Bardy — Bardy
M. l'abbé Cavaroc — Cavaroc
M. l'abbé Cavaroc — Cavaroc
M. Castelbon — Castelbon
M. de Pelet — Pelet
M. Daquin — Daquin
M. Jamme — Jamme
M. Dalbis de Delbès — Dalbis de Delbès
M. l'abbé Magi — Magi
M. de Montégut — Montégut

M. de Malcor — Malcor
M. de Pelet — Pelet
M. de Bonfontan — Bonfontan
M. Maillhe — Maillhe

Messieurs les Capitouls étant rendus dans la salle des illustres, leur bienveillement que la salle des illustres de l'académie leur a fait que les bancs étaient commandés et ayant pris leur place, l'académie précédée de son bureau est sortie de la salle des assemblées ordinaires et après avoir pris leur du fer actival, M. le Modérateur ayant ordonné à l'huissier de faire faire silence, M. l'abbé Cavaroc maître des jeux floraux a prononcé l'éloge de Clémence Isaure, après lequel MM. de Malcor, Pelletier et l'abbé Cavaroc commissaires de l'académie et deux de MM. les Capitouls sont allés à la sacristie en la forme ordinaire pour prendre les prix qui étaient déposés au maître autel. Dans cet intervalle M. Maillhe a fait la lecture d'un éloge de M. de Buffon appartenant à M. l'abbé Jamme. MM. les commissaires et Capitouls étant de retour et après avoir déposé les prix, M. le Modérateur a annoncé l'ouvrage de Poème qui a pour titre Hommage d'un Gaulois à l'auteur des réflexions sur l'esclavage des Nègres, M. l'abbé Cornelle fils est déclaré l'auteur et a été couronné de fleurs. M. Blandin de Simores fut déclaré l'auteur d'une épître aux Manes de Gessner à laquelle l'académie a adjugé un prix nouveau, on a appelé comme l'auteur de l'épître, indamis et l'épître au temple de l'amour. M. Jamme étant en droit fut déclaré l'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Jamme fut déclaré l'auteur de l'éloge à Monsieur de la faculté, ouvrage qui a pour devise Dominé Dilige me et est aussi remporté le prix.

M. le Secrétaire a annoncé que l'académie redemandait pour fins de discours de rapport procédaire, l'éloge de M. de Buffon et MM. les capitouls étant retirés l'académie est rentrée dans la salle des assemblées ordinaires. — P. Figuier modérateur

Du Vendredy 8 Mai 1789
M. de Bardy — Bardy
M. de Bélesta — Bélesta
M. de Rancquet — Rancquet

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4139?context=pdf